



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La rectrice de la région académique Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités

VU le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié, portant statut particulier des professeurs des écoles, notamment ses articles 7, 10, 12, 13.

VU le décret n°2013-768 du 23 août 2013, relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'Education nationale.

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

VU l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires.

ARRETE DE COMPOSITION DU JURY ACADEMIQUE

ARTICLE 1: Le jury académique chargé d'évaluer l'aptitude professionnelle des professeurs des écoles contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi est constitué pour la session 2021 comme suit :

PRESIDENT: Madame Françoise MONCADA, directrice académique des services de l'Education nationale de l'Eure ;

VICE PRESIDENT: Monsieur Gilles BEAUFILS, adjoint à la directrice académique des services de l'Education nationale de l'Eure, chargé du premier degré.

MEMBRES :

Monsieur Serge FREULET, adjoint au directeur académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime, chargé du premier degré ;

Madame Marya KHALES, correspondante handicap pour l'académie de Normandie ;

Monsieur Fabrice VIVIEN, inspecteur de l'Education nationale, circonscription de Pont-Audemer ;

Madame Sandrine DIDIER, inspectrice de l'Education nationale, circonscription de Barentin ;

Madame Eva ESCLAPEZ, professeur des écoles maître formateur, école élémentaire Coluche à Val de Reuil ;

Madame Sophie LOISEL, conseillère pédagogique de la circonscription de Saint-Etienne-du-Rouvray.

ARTICLE 2 : Le jury peut se constituer en 2 sous-commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation. Les sous-commissions sont constituées pour la session 2021 comme suit :

Sous-commission de l'Eure :

Monsieur Gilles BEAUFILS, adjoint à la directrice académique des services de l'Education nationale de l'Eure, chargé du premier degré ;

Monsieur Serge FREULET, adjoint au directeur académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime, chargé du premier degré ;

Monsieur Fabrice VIVIEN, inspecteur de l'Education nationale, circonscription de Pont-Audemer ;

Madame Marya KHALES, correspondante handicap pour l'académie de Normandie.

Sous-commission de la Seine Maritime :

Monsieur Gilles BEAUFILS, adjoint à la directrice académique des services de l'Education nationale de l'Eure, chargé du premier degré ;

Monsieur Serge FREULET, adjoint au directeur académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime, chargé du premier degré ;

Madame Sandrine DIDIER, inspectrice de l'Education nationale, circonscription de Barentin ;

Madame Marya KHALES, correspondante handicap pour l'académie de Normandie.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 26 avril 2022

La rectrice de la région académique Normandie
Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités

Signé

Christine GAVINI-CHEVET